

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,  
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

### Présents :

**Nombre de membres :**  
en exercice : 70  
présents : 51  
votants : 68

**Date de la convocation :**  
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Victoria BRIELLE, Jeanne VOIRY, Souhila BOUDALIKHEDIM, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, François GIRAUD, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Gilbert BOUVIER, Ali-Patrick LOUAHALA, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Roger RINCK, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

### Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Mathilde GROBERT (procuration à Roger RINCK), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Souhila BOUDALIKHEDIM), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Christian MARNAS (procuration à Victoria BRIELLE), Yann VIVAT (Ali-Patrick LOUAHALA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

### Délibération n°2022-09-28/177

**OBJET : ÉLECTION DU 12<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT(E)**

**Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-10,
- Vu la délibération n°2020-07-11/36 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 11 juillet 2020, relative à la détermination du nombre de Vice-présidents ;

- Vu la délibération n°2020-07-11/37 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 11 juillet 2020, relative à l'élection des Vice-présidents ;
- Vu la délibération n°2020-10-21/123 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 21 octobre 2020, relative à l'élection du 12<sup>ème</sup> Vice-Président ;
- Vu la délibération n°2021-09-15/204 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 15 septembre 2021, relative à l'élection du 13<sup>ème</sup> vice-président ;
- Vu la Délibération n° 2022-07-06/125 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 6 juillet 2022, relative à l'opposition au maintien de M. Jérôme LEBRAT dans ses fonctions de 3<sup>ème</sup> Vice-président ;

Suite à la délibération n°2022-07-06/125 du Conseil communautaire du 6 juillet 2022, un poste de Vice-président est actuellement vacant. Le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 12<sup>ème</sup> Vice-président, les autres Vice-président(e)s remontant dans l'ordre du tableau des Vice-président(e)s (le 13<sup>ème</sup> Vice-président devenant le 11<sup>ème</sup> Vice-président).

L'élection s'effectue au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue aux deux premiers tours. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé sera déclaré élu.

Il est rappelé que le conseil communautaire a déterminé, dans la délibération n°2020-07-11/36, le nombre de Vice-président à 14, et a procédé, dans la délibération n°2020-07-11/37, à l'élection de 11 Vice-présidents, d'un 12<sup>ème</sup> Vice-Président dans la délibération n°2020-10-21/123, puis d'un 13<sup>ème</sup> Vice-président dans la délibération n° 2021-09-15/204. Il s'est également, dans les délibérations n° 2022-07-06/125 et 2022-07-06/126, opposé au maintien du 3<sup>ème</sup> Vice-président et de la 4<sup>ème</sup> Vice-présidente dans leurs fonctions.

Les conseillers communautaires sont invités à procéder à l'élection du 12<sup>ème</sup> Vice-président.

#### 12<sup>ème</sup> Vice-président :

À fait acte de candidature : Monsieur Gilles LÈBRE

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 68
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 8
- suffrages exprimés : 60
- majorité absolue : 31
- a obtenu :
  - Monsieur Gilles LÈBRE : 44 voix
  - Monsieur Yann VIVAT : 14 voix
  - Madame Jeanne VOIRY : 1 voix
  - Madame Sylvie ANDRÉ-COSTE : 1 voix

Monsieur Gilles LÈBRE ayant obtenu la majorité absolue, est élu 12<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

Suite aux délibérations n° 2022-07-06/125 et n° 2022-07-06/126 susvisées L'ordre des Vices-Président(e)s est établi comme suit : La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente demeure 1<sup>ère</sup> dans l'ordre et le 2<sup>ème</sup> Vice-Président, 2<sup>ème</sup>, le 5<sup>ème</sup> Vice-Président devient 3<sup>ème</sup> Vice-Président, le 6<sup>ème</sup> Vice-Président 4<sup>ème</sup> Vice-Président, le 7<sup>ème</sup> Vice-Président 5<sup>ème</sup> Vice-Président, le 8<sup>ème</sup> Vice-Président 6<sup>ème</sup> Vice-Président, le 9<sup>ème</sup> Vice-Président 7<sup>ème</sup> Vice-Président, le 10<sup>ème</sup> Vice-Président 8<sup>ème</sup> Vice-Président, le 11<sup>ème</sup> Vice-Président 9<sup>ème</sup> Vice-Président, la 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente précédemment élue (délibération n° 2020-10-21/123) 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, et le 13<sup>ème</sup> Vice-Président précédemment élu (délibération n° 2021-09-15/204) 11<sup>ème</sup> Vice-Président.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

**Pour le Président, absent,**  
**en application des articles L.2122-17 et L.5211-2**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**La 1ère Vice-Présidente,**  
**Isabelle MASSEBEUF**



**Le secrétaire de séance,**  
**Michel GAMONDES**



Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022



ID : 007-200038933-20220928-2022\_09\_28\_177-DE



110